

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. GUIGNARD

L'enseignement primaire en France

Journal de la société statistique de Paris, tome 23 (1882), p. 162-168

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1882__23__162_0

© Société de statistique de Paris, 1882, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN FRANCE.

ANNÉE SCOLAIRE 1879-1880.

Le ministre de l'instruction publique a publié, à la fin de l'année dernière, les rapports d'inspection générale sur la situation de l'enseignement primaire dans douze académies, qui ont été entièrement visitées au cours de l'année 1880.

Ce travail important et intéressant à plus d'un titre comprend la période scolaire 1879-1880.

Nous voulons en détacher aujourd'hui un document que le directeur de l'ensei-

gnement primaire appelle modestement un petit volume de statistique scolaire. Les chiffres consignés dans les 26 tableaux qui composent cet ouvrage nous semblent d'autant plus utiles à signaler que l'année 1879-1880 est la dernière de la période qui a précédé les grandes réformes de l'enseignement primaire. Ces chiffres pourront donc servir plus tard de point de comparaison.

Nous réservons pour une étude ultérieure les rapports des inspecteurs généraux sur les douze académies.

Écoles primaires.

La population de la France est, d'après le dernier recensement, de 36,905,788 habitants répartis sur 36,082 communes. 34,593 communes ont une école, 1,246 se sont réunies à d'autres communes possédant des écoles et 243 sont sans école.

Les écoles, au nombre de 73,764, supérieur de 904 à celui de 1878-1879, se divisent en écoles publiques, en écoles libres tenant lieu d'écoles publiques, et en écoles libres. On les a subdivisées encore en écoles laïques et en écoles congréganistes. Quels que soient leur dénomination et leur caractère, 26,127 sont affectées aux garçons, 30,269 aux filles, 17,368, appelées écoles mixtes, reçoivent les deux sexes.

Les 53,800 écoles laïques, dirigées par 45,153 instituteurs et 25,263 institutrices, ont été fréquentées par 3,144,938 élèves, et les 19,964 écoles congréganistes, dirigées par 10,029 instituteurs et 39,125 institutrices, ont reçu 1,804,653 élèves, soit au total 4,949,591 élèves, dont 2,518,401 garçons et 2,431,190 filles.

Sur le nombre total des élèves, on en comptait 2,070,901 payant la rétribution scolaire et 2,878,690 admis à titre purement gratuit.

112,426 classes, dont 81,635 dans les écoles publiques et 30,791 dans les écoles libres, étaient affectées à l'instruction.

Les instituteurs et institutrices, publics ou libres, étaient ou titulaires (70,080), ou adjoints (49,790), au total 119,870, qui se décomposaient ainsi, suivant le caractère des écoles :

		Laiques.		Congréganistes.
Instituteurs publics	48,355,	dont 42,631	et	5,724
Institutrices publiques.	35,226,	dont 16,865	et	18,361
Instituteurs libres.	6,827,	dont 2,522	et	4,305
Institutrices libres	29,764,	dont 8,698	et	20,764

Écoles de hameaux.

Les écoles de hameaux, bien que comprises dans les tableaux qui donnent les résultats ci-dessus, ont été distinguées dans des tableaux spéciaux dont l'absence eût été regrettée. Combien il serait désirable que le nombre de ces écoles fût encore augmenté !

Les renseignements ci-dessous s'appliquent donc spécialement et uniquement à cette catégorie particulière d'écoles : leurs classes et leurs élèves sont compris dans les chiffres ci-dessus.

On comptait, en 1880, 3,918 écoles de hameaux et 4,042 classes, fréquentées par 149,409 élèves, dont 82,841 garçons et 66,568 filles.

Ces écoles se divisaient : 1° en écoles spéciales aux garçons, au nombre de 454, dont 441 laïques et 13 congréganistes ; 2° en écoles pour les filles, au nombre de 367, dont 279 laïques et 88 congréganistes ; 3° en écoles mixtes, recevant les deux

sexes, au nombre de 3,097, dont 1,398 dirigées par un instituteur laïque, 1,479 par une institutrice laïque et 220 par une institutrice congréganiste.

Le total des élèves des écoles mixtes s'est élevé au chiffre de 686,491, dont 629,012 garçons et filles ont fréquenté les classes dirigées par un instituteur ou une institutrice laïques, et 57,479 ont été reçus dans les écoles mixtes congréganistes.

De ces 686,491 élèves, 304,379 étaient payants dans les écoles laïques et 27,698 dans les écoles congréganistes. Les élèves gratuits étaient au nombre de 324,633 dans les premières et de 29,781 dans les autres.

Salles d'asiles.

Le nombre de ces utiles établissements, qui n'était que de 4,446 en 1879, s'est élevé en 1880 à 4,665. L'augmentation de 209 est utile à noter ; on pourrait désirer qu'elle fût plus forte, tant sont nombreuses encore les localités où elles manquent. Le personnel dirigeant était représenté par 7,169 directrices ou sous-directrices, dont 5,478 appartenaient à des congrégations religieuses.

Ces établissements sont dénommés salles d'asile publiques et salles d'asile libres. Elles ont reçu ensemble 606,014 enfants : les premières 467,533, les secondes 138,481.

Celles dites publiques (laïques et congréganistes) ont compté 59,630 enfants payants et les salles d'asile libres 48,844.

498,540 enfants étaient donc admis à titre gratuit :

Titres de capacité du personnel enseignant.

Les instituteurs titulaires, laïques ou congréganistes, des écoles publiques, au nombre de 34,780 (moins une infime minorité de 40), étaient pourvus du brevet obligatoire et quelques-uns du brevet facultatif. Celui-ci comporte une certaine somme de facultés supplémentaires sur lesquelles sont interrogés les candidats, auxquels est délivré un brevet restreint ou complet, suivant qu'ils ont été examinés sur toutes les facultés, ou sur quelques-unes seulement.

Les maîtres adjoints aux titulaires présentaient un contingent de 8,997 brevetés et 4,570 non-brevetés.

Les institutrices titulaires, laïques ou congréganistes, comptaient 14,888 brevetées ; mais le chiffre des non-brevetées, s'élevant à 7,641, nous a paru trop élevé.

Une proportion plus forte encore est accusée par les maîtresses adjointes : 5,028 brevetées contre 7,769 non-brevetées.

Au résumé, les non-brevetés de l'un et l'autre sexe sont représentés, dans les écoles publiques, par les chiffres significatifs suivants :

Instituteurs et institutrices laïques non brevetés	1,944	} 20,028
— — — — — congréganistes non brevetés	18,084	

Les écoles libres, à la tête desquelles est un personnel enseignant de 36,289 instituteurs ou institutrices, titulaires et adjoints, laïques ou congréganistes, présentent à peu près les mêmes résultats pour l'absence de titres de capacité.

Instituteurs et institutrices laïques non brevetés.	2,124	} 19,915
— — — — — congréganistes non brevetés	17,791	

On doit conclure que le nombre des lettres d'obédience est bien élevé.

Les écoles publiques et les écoles libres réunies donnent le chiffre total de 40,943 maîtres enseignant sans titre de capacité, et les instituteurs et institutrices congréganistes y figurent pour 35,875.

Les instituteurs et institutrices des écoles de hameaux sont représentés dans les chiffres ci-dessus par 2,615 brevetés et 1,050 non-brevetés.

Les 7,169 directrices ou sous-directrices des salles d'asile publiques ou libres ne peuvent produire que 2,006 titres de capacité, donc 5,163 d'entre elles sont sans titre, savoir : 3,212 directrices et 1,951 sous-directrices.

Directrices et sous-directrices laïques non brevetées	240
— — — — — congréganistes non brevetées	4,923

Ici, pourraient se terminer les remarques que nous a suggérées une étude rapide des documents colligés, avec un soin scrupuleux, par la Direction de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique. Le développement remarquable qu'a pris cet enseignement, dans ces dernières années, est manifeste et ce résultat doit, il semble, être assez apprécié pour accepter l'aridité des chiffres qui accusent un progrès réel.

Cette aridité aura son empreinte moins marquée dans l'appréciation des matières offertes encore à notre examen, et qui par elles-mêmes intéressent vivement.

Bibliothèques scolaires et pédagogiques.

Il s'agit d'abord d'institutions dites *auxiliaires* : cette épithète leur convient. Elles sont bien en effet d'un secours puissant, indispensable, pour provoquer le goût de l'instruction, la propager et la faire progresser. Maîtres et élèves sont conviés à participer aux avantages que procurent ces institutions. Les bibliothèques scolaires, en une seule année, se sont élevées du chiffre de 20,781 à celui de 23,722, soit 2,941 de plus qu'en 1879. Elles renferment 2,595,234 volumes, soit une augmentation de 268,932 sur l'année écoulée. Les bibliothèques pédagogiques, au nombre de 2,068, comptent 361,898 volumes, chiffre insuffisant; mais qui s'augmentera rapidement, s'il suit la progression accusée en 1880 sur l'année précédente, 247,901 volumes en plus.

Caisses d'épargne scolaires.

14,372 caisses d'épargne, dont 4,111 créées en 1880, comptent 302,841 livrets, qui représentent, à leur crédit, 6,403,773 fr. 16 c.

Les caisses scolaires, en voie de formation, s'élèvent déjà au chiffre de 928 et ont une encaisse de 1,509,607 fr. 12 c. Trente-trois départements n'en ont pas encore établi! Qu'ils se hâtent pour figurer dans le livre d'or.

Sociétés de secours mutuels.

Les sociétés de secours mutuels entre instituteurs et institutrices représentaient, en 1880, un nombre de 32,111 participants ou sociétaires, bien insignifiant en présence des 119,870 instituteurs et institutrices, et un actif de 2,906,084 fr. 32 c.

Certificats d'études.

Le certificat d'études, excellente institution appelée à un bel avenir, a été sollicité par 85,825 élèves, dont 57,336 seulement ont pu le conquérir.

Cours d'adultes-hommes.

Tous les départements sont pourvus de cours d'adultes ; mais 14,570 communes n'en ont pas encore créé. Quelle est la cause de cette abstention ? Le besoin de ces cours ne se serait-il pas fait sentir ? Heureuses communes ! dirait-on.

23,246 cours publics étaient dirigés par des instituteurs laïques et congréganistes, et 116 cours libres par des instituteurs ou d'autres personnes. 484,411 élèves y ont pris part.

Des détails minutieux et toujours intéressants abondent dans les tableaux relatifs à ces cours où l'on apprend la lecture, l'écriture, le calcul, l'orthographe et même d'autres matières facultatives. On ne peut donner, dans ce travail sommaire, tous ces détails ; nous les résumons en prenant ce qu'ils ont de plus saillant.

Nombre d'élèves qui en entrant ne savaient ni lire, ni écrire et qui en sortant :

1° Ne savaient ni lire ni écrire	6,094	}	31,445
2° Savaient lire seulement	7,391		
3° Savaient lire et écrire	8,445		
4° Savaient lire, écrire et compter.	7,559		
5° Possédaient quelques notions d'orthographe.	1,956		

Nombre des élèves qui, pendant les classes du soir, ont suivi des cours

De dessin	26,443
De géométrie, d'arithmétique appliquées à l'industrie.	99,634
D'histoire et de géographie	118,130

Cours d'adultes-femmes.

5,363 communes étaient dotées de 5,934 cours ouverts du 1^{er} octobre 1879 au 1^{er} avril 1880.

5,780 étaient dirigés par des institutrices, laïques ou congréganistes, et 154 par des institutrices ou par toute autre personne.

Dans 4,964 cours, étaient enseignées les matières du programme obligatoire et 970 seulement avaient abordé une ou plusieurs matières du programme facultatif. La musique était enseignée dans cinq départements seulement.

104,860 élèves ont suivi ces cours.

Comme pour les cours d'adultes-hommes, on supprime à regret des détails pour éviter la prolixité.

Nombre des élèves qui en entrant ne savaient ni lire, ni écrire et qui en sortant :

1° Ne savaient ni lire ni écrire	1,543	}	9,152
2° Savaient lire seulement	2,398		
3° Savaient lire et écrire.	2,519		
4° Savaient lire, écrire et compter.	1,927		
5° Possédaient quelques notions d'orthographe.	765		

Nombre des élèves qui, pendant les cours du soir, ont suivi des cours :

De dessin	1,132
De géométrie et d'arithmétique appliquées à l'industrie.	3,846
D'histoire et de géographie.	13,136

Dépenses des cours d'adultes des deux sexes.

Ces dépenses se sont élevées à la somme totale de 1,832,911 fr. Elles ont été supportées :

Par l'État, jusqu'à concurrence de	554,698 fr.
Par les départements, jusqu'à concurrence de	44,547
Par les communes, jusqu'à concurrence de	1,031,524
Par les particuliers, jusqu'à concurrence de	37,502
Par les instituteurs ou institutrices, jusqu'à concurrence de	154,640

9,211 conseils municipaux seulement ont voté des fonds, soit pour entretenir les cours, soit pour récompenser les maîtres et les élèves. C'est bien, mais il y a encore de la marge pour arriver au mieux.

Degré d'instruction des conscrits.

Les tableaux que nous analysons nous renseignent également sur l'instruction des conscrits en 1879, au nombre de 317,610. Ils nous apprennent que sur ce nombre 307,555 ont été examinés et qu'on n'a pu vérifier l'instruction de 10,055. Or, 46,137 ne savaient pas lire et 261,418 savaient au moins lire, et de ces renseignements on conclut qu'en 1879, 85 sur 100 savaient au moins lire. Constatons une amélioration sur l'année 1878 qui ne présentait que 84,7.

Écoles normales.

C'est aussi une bonne pensée d'avoir parlé de ces établissements, au nombre de 79, en rappelant l'année de leur fondation. De ce dernier renseignement, on peut tirer souvent une conclusion à l'avantage de telle époque. Ainsi, par exemple, à partir de 1831, les écoles normales se multiplient d'une manière remarquable. Dans une période de cinq années, on en voit éclore 57, plus de la moitié du nombre actuel qui n'a été atteint qu'après une révolution de 21 années.

La première école a été fondée en 1822 et la dernière en 1875.

Les dépenses se sont élevées en 1879 à la somme totale de 3,919,169 fr. 77 c., à laquelle ont pourvu l'État, les départements, les familles et divers.

Le nombre des élèves-maîtres était de 4,115, celui des élèves-maîtresses, de 1,076; en tout : 5,191.

Brevets de capacité.

Les brevets de capacité sont de plus en plus recherchés. Le nombre des candidats à leur obtention, pour les trois sessions qui ont lieu en 1880-1881, s'est sensiblement accru.

1880, 1 ^{re} session,	12,506 candidats examinés;	4,128 admis (brevets obligatoires).
1880, 2 ^e —	15,701 —	7,964 — —
1881, 1 ^{re} —	15,304 —	9,297 — —

Dans les deux sessions de 1880, 7,634 candidats des deux sexes ont sollicité le brevet facultatif et 4,325 l'ont obtenu, complet pour toutes les facultés, ou restreint à quelques facultés.

Dépenses de l'instruction primaire.

Cet examen rapide d'un travail qui pourrait donner lieu à d'utiles remarques, doit prendre fin par l'indication des dépenses ordinaires des écoles primaires, liquidation de 1879.

Elles sont renfermées dans deux divisions : personnel et matériel.

Les dépenses pour le personnel se sont élevées au chiffre total de . . .	74,860,826 fr.
Celles du matériel (location d'immeubles, imprimés) à	4,984,150
Soit un total de	<u>79,844,976 fr.</u>

Les ressources qui y ont été affectées avaient une double origine. Elles provenaient :

1° Des communes pour le chiffre de	53,418,030 ^f	} 79,844,976
2° Des subventions des départements et de l'État pour	26,426,846	

L'Algérie n'est pas comprise dans le travail qui précède ; elle a fait l'objet d'un rapport spécial dont nous nous proposons de rendre compte.

(*Revue d'administration.*)

E. GUIGNARD.
